**RAPPORT** N° 2023/217/CP

## **COMMISSION PERMANENTE**

## **REUNION DU 4 OCTOBRE 2023**

## RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

AGHJUSTU NU 1 À A CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI U CENTRU DI FURMAZIONE GRETA CFA2A, IN QUANTU À A FURMAZIONE D'ACCUMPAGNATORE EDUCATIVU È SUCIALE

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE DE FORMATION GRETA CFA2A, RELATIVE À LA FORMATION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La pénurie importante de professionnels dans le secteur social nécessite la mise en œuvre de formations particulières, notamment dans la prise en charge du public en perte d'autonomie.

La formation d'accompagnant éducatif et social (DEAES) se définit ainsi : l'accompagnateur prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de leur quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Lors de la présentation du rapport concernant la mise en œuvre opérationnelle des formations sanitaires et sociales (délibération n° 23/067 AC du 26 mai 2023), le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse a souhaité que la Collectivité de Corse augmente à la marge ce type de formation, afin de prendre en charge un plus grand nombre de personnes en situation de fragilité.

Il est ainsi proposé dans le présent rapport, d'autoriser la Collectivité de Corse à financer 5 places supplémentaires en formation initiale, en sus des 7 déjà financées dans le cadre de la convention initiale, et de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.